Nature En Ville

# Renaturation du Marais de Tasdon et du cours d’eau de la Moulinette

## Capitales Françaises de la Biodiversité 2026 - Lauréat des villes moyennes (20 001 à 100 000 hab.)

*Mise à jour d’une action identifiée en 2021*

**Organisme / institution en charge de la mise en œuvre :** Mairie de La Rochelle

**Services de la collectivité associés :** Patrimoine naturel et arboré, Transition écologique et éducation à l’environnement

**Budget :** Travaux de restauration : 4,8 M€
Études de suivi : budget variable selon les années, de 10 000 à 20 000 € en moyenne pour le site de Tasdon, hors suivis en régie

**Partenaires financiers :** Agence de l’eau Loire-Bretagne (50 %) dans le cadre du CTMA

**Partenaires techniques :** LPO 17 (oiseaux, odonates), NE17 (chiroptères), Fédération de pêche 17 (poissons)

**Date de début :** 2021

**Date de fin :** Action au long cours, suivis périodiques



*Leste à grands stigmas, espèce emblématique de la réussite de la restauration du marais de Tasdon © N. Blanpain / Ville de La Rochelle*

**Objectifs**

Le marais de Tasdon fait partie des sites dits « patrimoniaux », qui hébergent la nature « extra-ordinaire », c'est-à-dire la nature que l'on ne retrouve pas dans les espaces urbains ou les espaces verts communs et horticoles. Ces sites patrimoniaux abritent de fait des espèces moins connues du grand public, car elles sont plus rares ou plus discrètes que celles que l'on trouve en ville, mais dont la conservation est prioritaire par rapport à celles qui se contentent de milieux quelconques ou dégradés. La réussite de la restauration écologique du marais de Tasdon est donc évaluée en fonction de l'impact positif sur ces espèces peu banales, peu connues du public mais représentatives des objectifs recherchés. La restauration écologique du marais de Tasdon visait donc à retrouver le caractère patrimonial du site, en restaurant la connexion du marais à l'océan, en redonnant à la Moulinette un faciès de cours d'eau côtier sur 2,5 km à la place du canal/étang qu'elle était devenue, et en retrouvant la maîtrise de l'eau qui permet à la faune du marais de s'y maintenir et de s'y reproduire. Elle s'est aussi matérialisée par la création de 10 ha de zones humides, de 9 ouvrages hydrauliques et d'équipements d'accueil du public.

**Mesures mises en œuvre**

Des suivis naturalistes ont été effectués depuis 2021 sur les différents groupes inventoriés avant travaux :

- oiseaux nicheurs et oiseaux hivernants (tous les ans) ;
- odonates (2021, puis suivis depuis 2023) ;
- batraciens (2023) ;
- chauves-souris (étude en 2024 et installation d'un capteur permanent au cœur du marais depuis 2024) ;
- poissons (6 stations d'échantillonnage en 2025) ;
- flore protégée et flore aquatique.

Ces suivis périodiques permettent de suivre l'évolution du site (84 ha) par rapport aux suivis antérieurs réalisés lors de la gestion de cette ancienne réserve naturelle volontaire et aux suivis diligentés pour obtenir les autorisations administratives préalables à la restauration écologique.

Ils permettent de diffuser les résultats de la restauration écologique et de rendre compréhensibles les enjeux de ces opérations encore rares et nouvelles : auprès du grand public, lors de visites ou par le biais des réseaux sociaux ; du public scolaire (nombreux groupes accueillis au relais nature de la Moulinette, partenariat avec la Maison de la science pour la formation des enseignants, aire terrestre éducative de l'école Barthélémy-Profit, visites des classes du lycée Valin) ; ou des visiteurs seuls (sentier d'interprétation) ou accompagnés (formation des guides de l'office de tourisme, qui proposent la visite à leur clientèle).

Les derniers suivis naturalistes réalisés ont notamment montré, pour les poissons : une forte densité d'anguilles dans la Moulinette ; le retour des poissons d'estuaire (mulets, flets), absents depuis 50 ans, qui témoignent de la reconnexion à l'océan ; et, sur les zones amont, de fortes densités de jeunes classes d'âge de brochets, qui montrent que le milieu restauré n'est pas favorable aux reproducteurs, comme attendu, mais qu'il existe des connexions avec les annexes hydrauliques latérales permettant à l'espèce de réaliser son cycle dans le milieu. L'anguille, qui représente 40 à 80 % de la biomasse selon les stations, et le brochet sont les deux espèces patrimoniales de poissons du site.

**Résultats / impact pour la biodiversité**

Du point de vue des oiseaux, les espèces cibles de la restauration, l'échasse blanche et l'avocette élégante, se sont reproduites tous les ans sur le site depuis sa restauration. C'était l'objectif principal : garantir la pérennité du succès de reproduction de ces espèces, alors qu'il était devenu très aléatoire selon les années avant la restauration. Une dizaine de couples de chacune de ces 2 espèces a été observée chaque année.

De plus, le suivi des oiseaux nicheurs montre que 61 espèces au total (4 de plus qu’avant la restauration) se reproduisent sur le site, ce qui montre la richesse spécifique de ce site périurbain, d’une valeur patrimoniale semblable à celle d’une réserve naturelle.

Du point de vue des libellules (odonates), une vingtaine d’espèces sont présentes, dont notamment, depuis 2023, une espèce inscrite sur la liste rouge des odonates : le leste à grands stigmas. Cette espèce patrimoniale est dépendante des bassins d’eau saumâtre colonisés par le scirpe maritime, une plante qui a reconquis le marais à la suite des travaux hydrauliques. L’espèce est désormais installée sur le marais, avec preuve de sa reproduction sur site depuis 2 ans. Un inventaire des chauves-souris a montré en 2024 que 15 espèces fréquentent le site, soit la moitié des espèces connues en Nouvelle-Aquitaine, et 3 de plus que lors des précédents inventaires de 2008 et 2017. Parmi les nouvelles espèces figure le minioptère de Schreibers, qui est en danger critique d’extinction à l’échelle de la région.

## Coordonnées

La Rochelle
Liens utiles
En savoir + sur www.larochelle.fr
www.capitale-biodiversite.fr